

Rapport d'activités de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles
et de la
Sous-commission de l'éducation

Présenté à la réunion de la CECAC

par

M. Didier Berberat, Président
Conseiller aux États (Suisse)

GRAND-BASSAM (Côte d'Ivoire)

20 et 21 avril 2018

Chers(ères) Collègues,

Mon rapport fait état des travaux réalisés par la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (la CECAC) au cours du second semestre de 2017.

La CECAC s'est réunie le 9 juillet 2017, dans le cadre de la 43^e Session de l'APF qui s'est tenue à Luxembourg. La réunion a rassemblé plus de 55 parlementaires provenant de toutes les régions de l'APF.

Mme Carole Poirier, députée du Québec, a commencé les travaux de notre réunion en nous présentant son rapport sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Je rappelle que c'est la section du Québec qui est chargée d'assurer une veille, pour la CECAC, du suivi de la mise en œuvre de cette Convention. Madame Poirier s'acquitte de son mandat de façon remarquable.

Lors de sa présentation, Mme Poirier nous a informés que trois États (Cap-Vert, Liban et Vanuatu) dont les assemblées parlementaires ont une section membre à l'APF n'ont pas encore ratifié la Convention, ce qui est, il faut le rappeler, une obligation pour adhérer à la Francophonie. J'ai donc écrit aux Présidents de ces 3 parlements afin de les inciter à convaincre leur gouvernement à ratifier cette Convention. Veuillez noter qu'aucune réponse a été reçu jusqu'à maintenant.

Nous avons ensuite auditionné deux représentants du Parlement francophone des jeunes (PFJ), Mme Lynda Haddoud du Québec et M. Bignon Ahonon du Bénin. Ils sont venus nous présenter, sous forme d'une

résolution, le fruit des discussions du PFJ sur la question suivante : « Comment l'éducation peut-elle contribuer à la prévention de la radicalisation ? ».

Nous avons poursuivi nos travaux en étudiant le rapport sur l'éducation civique et citoyenne dans la Francophonie. Suite aux discussions sur ce document de notre rapporteur, Mme Poirier, la CECAC a adopté une résolution qui a ensuite été entérinée en séance plénière par les membres de l'APF.

La CECAC a ensuite auditionné le Directeur de l'éducation et de la jeunesse de l'OIF, M. Ma-Umba Mabilia. Celui-ci nous a fait un exposé fort intéressant sur la situation actuelle des jeunes au sein de l'espace francophone. Il a notamment souligné que parmi les défis majeurs auxquels les jeunes sont confrontés, il y a une carence en formation adéquate pour les besoins du marché du travail. Il s'agit d'un constat important que nous souhaitons que les parlementaires relaient auprès de leur gouvernement.

La Commission a poursuivi ses travaux en auditionnant, tour à tour, le Recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, M. Jean-Paul de Gaudemar, et le Secrétaire général de la Fédération internationale des professeurs de français, M. Stéphane Grivelet. La CECAC entretient d'excellentes relations avec ces 2 organisations. Nous avons d'ailleurs entamé des discussions avec la Fédération internationale des professeurs de français en vue de signer un protocole de coopération.

Au surplus, je vous informe qu'il est prévu que je rencontrerai, à un moment à déterminer, la CONFEMEN, organisation avec laquelle nous

nous souhaitons renforcer les liens suite à une discussion avec son Secrétaire général.

Après un large échange de points de vue, les membres ont adopté une résolution sur la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation. Cette résolution faisait suite à la présentation du rapport de M. Christian Levrat (Conseiller aux Etats, Suisse). Cette résolution a par la suite été entérinée en session plénière par les membres de l'APF.

Outre les 2 résolutions dont je vous ai déjà parlées, les membres ont adopté 3 autres résolutions portant sur les thèmes suivants :

- une première résolution sur la marchandisation de l'éducation ;
- une seconde résolution de soutien aux associations d'enseignants(es) de français ;
- et une troisième résolution sur les études en français.

Toutes ces résolutions ont ensuite été adoptées en Session plénière.

Pour terminer sur les travaux de la CECAC, je tiens à vous mentionner que nous travaillons présentement sur les 3 études suivantes :

- La première concerne la transmission du savoir à distance et l'enseignement à distance ;
- La seconde étude porte sur l'utilisation du numérique dans l'enseignement et les écoles ;
- Finalement, nous avons une étude en cours sur la mobilité des étudiants dans l'espace francophone.

Chers collègues, à la lecture de nos sujets d'études, vous noterez que la CECAC a entendu l'appel du président de l'APF, M. Jacques Chagnon, qui a dit souhaiter que nous nous concentrions sur le numérique pendant son mandat. Ainsi, 2 de 3 études en cours portent spécifiquement sur cette question.

La prochaine réunion de la CECAC aura lieu le dimanche 8 juillet 2018 à l'occasion de la 44^e session de l'APF à Québec. Cette réunion suivra celle du Bureau de l'APF le 6 juillet et précédera la session plénière qui ouvrira officiellement ses travaux le lundi 9 juillet.

Ceci termine mon rapport.

Je vous remercie pour votre attention.